



Vente forcee d'un contrat d'entretien chaudiere

Par **txipi**, le **21/11/2011** à **19:43**

Bonjour,

l'an passe j'ai fait appel a la societe xxxxxx pour l'entretien de ma chaudiere. Le technicien n'a cesse d'insister pour que je signe un de ses contrats, ce que j'ai refuse. Pour finir et apres avoir longuement insiste, il m'a dit qu'il me faisait cadeau d'un an de contrat, que ca me laissait le temps de reflechir et ne m'engageait a rien. J'ai dc signe pour qu'il cesse d'insister. Au mois d'aout ou septembre, j'ai reçu une facture de contrat mais j'ai pense que c'etait une erreur et n'en ai pas tenu cas. Malheureusement j'ai reçu un rappel. J'ai contacte la societe pour leur dire que je n'avais pas de contrat et la personne m'a dit d'envoyer un mail pour resilier car j'avais bien un contrat avec tacite reconduction, ce que j'ai fait. Mais depuis, j'ai reçu un coup de telephone, puis un rappel pour cette facture. Il n'est pas question que cette societe revienne chez moi (l'entretien a ete plus que survole...). Que puis je faire pour denoncer ce contrat et surtout cette pratique bien malhonnete ? Y a t'il un recours contre la tacite reconduction apres le delai legal ?

Merci d'avance de votre aide.

Par **Claralea**, le **21/11/2011** à **19:48**

Vous avez du signer un contrat avec la 1ere annee gratuite mais reconductible. Comme vous n'avez pas resilié la facture dans les temps, vous etes maintenant engagé, relisez votre contrat, surtout les toutes petites lignes

Par **txipi**, le **21/11/2011** à **19:54**

Mais c'est honteux !!! Jamais je n'aurais signe s'il m'avait dit ca ! Il n'etait pour moi PAS QUESTION de prendre un quelconque contrat avec cette societe. C'est vraiment un procede tres malhonnete mais je n'ai quand mme aucun recours ? C'est plutot rageant...

Par **Claralea**, le **21/11/2011** à **19:56**

Relisez tranquillement le contrat que vous avez signé, vous verrez bien ce qui est ecrit

Par **txipi**, le **21/11/2011** à **20:04**

je suppose que je ne dois pas etre la seule a m'etre faite avoir de la sorte... Conclusion : mesdames messieurs, ne signez rien sans avoir lu les petites lettres et pensez a mettre en garde vos parents ages... Nous ne sommes plus des consommateurs mais des vaches a lait. Merci de votre reponse

Par **Claralea**, le **21/11/2011** à **20:09**

[citation]mesdames messieurs, ne signez rien sans avoir lu les petites lettres[/citation]

Ca c'est le piège classique, il faut toujours prendre le temps de lire, quitte à dire "laissez moi le contrat, je vais prendre le temps de le lire et vous le retournerai signé si cela me convient"

Meme si vous leur dites que l'intervenant ne vous a pas informé qu'il etait reconductible, ils vont vous repondre que c'est ecrit... pensez surtout à le resilier avant le terme echu cette fois ci

Par **janus2fr**, le **22/11/2011** à **08:37**

[citation]je suppose que je ne dois pas etre la seule a m'etre faite avoir de la sorte... Conclusion : mesdames messieurs, ne signez rien sans avoir lu les petites lettres et pensez a mettre en garde vos parents ages... Nous ne sommes plus des consommateurs mais des vaches a lait. [/citation]

Mais enfin... !!!

On ne signe jamais le moindre contrat sans au minimum en lire toutes les lignes et au besoin s'en faire expliquer les passages que l'on ne comprends pas !

L'entreprise xxxxxx (dont je suis client), pratique exactement comme les autres entreprises dans ce domaine. Une révision de votre chaudière vous donne droit à la gratuité du contrat d'entretien la première année, mais uniquement la première année (d'ailleurs, gratuité n'est pas le mot puisque vous payez la première révision).

Si vous ne résiliez pas le contrat dans les temps, vous devez bien payer pour les années suivantes.

[citation]Il n'etait pour moi PAS QUESTION de prendre un quelconque contrat avec cette societe.[/citation]

Je ne comprends pas, vous avez bien signé le contrat ???

Par **Fafa06300**, le **19/11/2014** à **17:37**

Bonsoir à tous, Janus2fr je suis d'accord avec vous et je comprend la teneur de votre

étonnement. Sauf que comme la plupart des intervenants ici, nous avons été dupés par xxxxxx ! Mes parents sont âgés (90 ans) mais pas du tout grabataires bien au contraire, ils sont capables de lire entre les lignes. Ils reçoivent la visite d'un technicien l'an dernier pour un simple entretien de chaudière. Il leur fait signer un bon d'intervention et repairs. Cet été je reçois la facture, étonnée j'appelle xxxxxx et là j'apprend le stratagème ! Bien entendu, nous n'avons en mains, aucun contrat qui engage les parties, pas de petits mots à lire entre les lignes.... bref de la malhonnêteté à l'état pur ! Oui xxxxxx ce sont des escrocs ! A diffuser largement